

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

500 jours depuis l'interdiction des saveurs dans le vapotage. 500 jours de fiasco dans l'application de la loi.

Québec, le vendredi 14 mars 2024 – Contrebande, commerce en ligne illégal, absence d'application rigoureuse de la loi, tabagies en difficulté financière, vente de produits aux jeunes, baisse des revenus gouvernementaux : voilà le sombre bilan des 500 premiers jours suivant l'abolition des saveurs dans le vapotage. Le Regroupement des tabagies du Québec (RTQ) tient le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Christian Dubé, responsable de ce fiasco qui nuit gravement aux 400 tabagies du Québec et lui demande de faire appliquer la loi une bonne fois pour toutes.

12 contraventions en 500 jours !

La vente de saveurs et de rehausseurs de saveurs est omniprésente au Québec. Le RTQ a publié plusieurs rapports d'enquête et d'inspection qu'il a lui-même réalisés. Des reportages approfondis et des enquêtes journalistiques ont démontré qu'il est très facile de se procurer des saveurs dans les vapoteries du Québec. Le ministre Dubé et le MSSS sont pleinement informés de la situation. Malgré cela, seulement 202 vapoteries ont été visitées par les inspecteurs du MSSS, et à peine 12 contraventions pour vente de rehausseurs de saveur ont été émises depuis l'entrée en vigueur de la réglementation ! Pour Michel Poulin, porte-parole du Regroupement des tabagies du Québec, la situation est devenue absurde : *« Il est clair que le ministre Dubé ne prend pas le problème au sérieux et qu'il laisse la situation se détériorer au point où elle est devenue hors de contrôle. Seulement 12 contraventions en 500 jours ! On vend des saveurs partout au Québec, y compris dans son propre comté, comme nous l'avons récemment démontré. Pendant ce temps, nos tabagies souffrent de cette concurrence déloyale. »*

Vite la création d'ACCES Vapotage

En plus des ventes illégales dans les boutiques de vapotage, le commerce illicite alimenté par le crime organisé, les réserves autochtones et les ventes en ligne sans restriction aggravent la situation. Avec plus de 650 sites web basés en Ontario et ailleurs au Canada qui vendent des produits de vapotage en toute impunité, cela a pour effet d'inonder le marché de produits illégaux. Malgré cette situation, le gouvernement reste inactif et semble s'en laver les mains. Dans ce contexte, le RTQ interpelle toutes les parties prenantes à passer en mode action. En conclusion, Michel Poulin avait ce message pour le gouvernement Legault : *« Que ce soit le MSSS, la nouvelle agence Santé Québec, le ministère de la Sécurité publique ou autre instance, nous voulons seulement que le gouvernement agisse. C'est pourquoi il est grand temps de s'inspirer du succès d'ACCES Tabac, qui a significativement réduit la contrebande de cigarettes, pour instaurer ACCES Vapotage. »*

- 30 -

Source : Michel Poulin, porte-parole
Regroupement des tabagies du Québec (RTQ)
Tél. : 514-358-8381 / Courriel : mpoulin@tabagies.com